

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 04/04/2019	Dossier complet le : 16/04/19	N° d'enregistrement : 2019-DCL-B4-44

1. Intitulé du projet

Aménagement du littoral de Saint Benoit

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune de Saint Benoit

Nom, prénom et qualité de la personne Jean Claude FRUTEAU Maire
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	1	9	7	4	0	1	0	7	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.	Le programme d'aménagement concerne un périmètre total de 4,5 ha. situé entre la rue Bertin et le front de mer. Certains travaux concernent la zone de l'espace remarquable du Littoral. Les aménagements prévus dans cette zone de l'ERL, sont exclusivement : - Des travaux d'entretien des espaces vert et des aires de pique-nique existantes - Des travaux d'entretien du sentier littoral existant, - du génie biologique dans le cadre de la lutte contre l'érosion du trait de cote.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il sera étalé sur 2 tranches fonctionnelles. La première tranche prévue à court terme comprend :

- Une placette avec revêtement minéral (béton de qualité) avec des emplacements pour des food trucks (camions itinérants)
- La requalification de la rue Bertin (élargissement de trottoirs, traversées aménagées, enfouissement de réseaux aériens...)
- La plétonisation de l'extrémité de la rue de Villeneuve, jusqu'à l'ancienne gare, et la fermeture de l'accès qui mène au littoral,
- le prolongement de la piste cyclable entre les berges de la rivière des Marsoulins et la rue des Rails,

La seconde tranche prévoit :

- la construction de trois rondelles (50 m² avec 100 m² de terrasse), et de cabines toilette le long de la piste cyclable,
- la réalisation d'aménagements paysagers et les plantations d'espèce endémiques,
- la création d'un parking supplémentaire de 45 places depuis la rue Bertin,
- le prolongement de la piste cyclable rue des Rails,
- les travaux de restaurations légers en bord de mer :

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du Front de mer de Saint-Benoit fait partie d'une réflexion urbaine sur le centre-ville et le centre élargi de Saint-Benoit.

Ce projet s'inscrit ainsi dans le cadre plus large d'un projet de revitalisation du centre-ville, de reconquête et d'animation du littoral.

L'objectif est la création d'aménagements et d'équipements permettant l'accueil d'activités de restauration, touristiques, sportives et de loisirs en lien avec le développement du sentier littoral et la poursuite de l'aménagement des berges de la Rivière des Marsouins. Un parvis permettant d'accueillir des animations et activités culturelles, sportives, économiques... Des parkings supplémentaires seront aussi créés et le site sera desservi par les transports en commun

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprennent:

les Travaux préparatoires (débroussaillage, ...)

les déblais remblais sur site

la réalisation d'un réseau eau pluviale,

la réalisation de réseau divers (Alimentation en eau potable, télécom, éclairage, basse tension)

la pose de bordure /// le réseau Télécom

la réalisation de bétons de trottoirs et béton qualitatif

la mise en oeuvre d'enrobés

La mise en place de mobilier urbain et de signalisation

Le phasage est le suivant:

1. travaux préparatoires, terrassements généraux : 1,5 mois

2. réalisation des réseaux humides et réseaux sec : 2 mois

3. bordures, 1 mois

4. revêtement de sols en béton 2 mois

5. mobilier urbain, candélabres, signalisation 1 mois

6. plantations : 1 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La place sera dédiées à diverses activités nocturnes et diurnes (marché du terroir, marché de nuit, fête foraine, foire, concert en plein aire, meeting..).

Les foodtruck, (6 emplacements prévus), les rondavelles permettront de se restaurer avec une grande variété de choix avec des repas de qualité, rapides et accessibles au plus grand monde.

Les terrains de sport et l'aire de jeux le long de la piste cyclable proposeront diverses activités : streetworkout, Pétanque, Foot en complément du terrain de foot, de la piscine et des jeux d'eau existants.

L'aire de pique-nique actuelle sous les vacoas ainsi que le sentier littoral seront conservés et mieux entretenus.

Ce sera un lieu de rencontre pour les jeunes, les sportifs, les randonneurs , les pique-niqueurs, accessibles par les transports en commun, le sentier littoral, la piste cyclable du littoral aux berges de la rivière des Marsouins.

Le site sera géré et entretenu par la commune de Saint Benoit. Les divers emplacements de foodtruck, rondavelles et le restaurants feront l'objet de bails. Des critères de qualité seront exigés. Les bails de location interdiront l'accès en cas d'alerte cyclonique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Compte tenu des articles R. 421-19, j et R. 421-20, al.2 et R. 121-5 du Code de l'Urbanisme le projet est soumis à Permis d'Aménager. L'étude d'impact environnemental si elle est nécessaire sera rattachée au permis d'aménager dans le cadre d'une enquête conjointe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie concernée par l'aménagement	4,5 ha
- voirie urbaine à requalifier,	360 ml
- piste cyclable,	300 ml
- place minéralisée	4000 m2
- terrains de sport (bolodrome, skatepark, streetworkout, aire de jeux)...	1500 m2
- parking	45 places
- espaces verts et sentiers piéton	3,3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Bertin
97470 Saint Benoit

Coordonnées géographiques¹

Long. 57° 71' 40" 0 Lat. 21° 03' 14" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. 21° 03' 14" 87

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Saint Benoit

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint Benoit (97470)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'église paroissiale, située au 16 rue de l'Eglise, est un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques dans sa totalité (en date du 16 Juin 1997). Le périmètre de l'opération est compris dans le périmètre de protection de ce monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPR multirisque approuvé le 2 octobre 2017 (Arrêté préfectoral d'approbation n° 2015 SG/DCL/BU) PPR submersion marine et recule du trait de cote approuvé le 2 octobre 2017 (Arrêté préfectoral d'approbation n° 2014 SG/DCL)</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone B3 au PPR multirisque et en zone rouge au PPR littoral. Les prescriptions relatives à ces PPR seront appliquées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public des aménagement de voirie et pistes cyclable. Cet éclairage respectera les prescription de la SEOR (éclairage au ciel nul, et prise en compte de la période de reproduction des oiseaux tels que les pétrels).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	eaux usées domestiques provenant de restaurants (1), foodtrucks (6), rondavelles (3) et cabines toilettes (1)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets ménagés et assimilés provenant de foodtrucks (6), rondavelles (3) corbeilles publiques.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les Incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les Incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf note de cadrage réglementaire jointe en annexe et plan de synthèse.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les aménagements prévus sont autorisés dans les différents règlements en vigueur, et les prescriptions réglementaires applicables ont été prise en compte que ce soit dans le cadre du PPR de la zone naturelle ou de l'espace remarquable du littoral. Ainsi, les aménagements dans la zone de l'ERL, sont des aménagement léger de restauration , d'entretien de cheminement piétons et d'espaces verts. En dehors de cette zone ERL, les aménagements sont liées au tourisme, aux sports en plein aire et aux loisirs. Ils consistent aussi pour une grande part à mettre en valeur le paysage et prévoient notamment des travaux d'entretien d'espaces vert existants, la plantation d'espèces endémiques. Enfin le projet est soumis à permis d'aménager. Dans le cadre de cette procédure, l'architecte de Batiment de France sera consulté. Notons également que le projet apporte de nettes amélioration par rapport à l'état actuel (friches foisonante, aire de stationnement anarchique ...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note de cadrage réglementaire
Notice Avant Projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Benoit

le, 16/01/2019

Signature

Pour le Maire et par délégation,
Le deuxième adjoint
délégué à l'Aménagement du Territoire,
à l'Urbanisme et l'Habitat
Equipements structurants, Agriculture



Gérard PERRAULT

